

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES

(utilisation et maintenance)



Devenez conducteur de tracteur enjambeur viticole
Maîtrisez la conduite et l'entretien de base des matériels viticoles
Travaillez en sécurité sur les matériels

Objectifs

L'objectif général est de former les futurs salariés viticoles à la conduite en sécurité du tracteur enjambeur et à l'utilisation, à l'entretien, aux réglages des outils utilisés en viticulture.

Cette formation vise à développer les compétences suivantes :

- Connaître les notions théoriques de mécanique et de machinisme viticole
- Savoir réaliser en toute sécurité, la conduite, les réglages et l'entretien courant des enjambeurs et de leurs accessoires (rogneuse, charrue, effeuilleuse, pulvérisateur, broyeur, prêtailleuse, épandeur...)
- Savoir détecter les éventuelles pannes et prendre les initiatives en conséquence
- Savoir rendre compte des tâches réalisées et observations faites.

Débouchés

Emploi en Exploitations viti-vinicoles-agricole,
Coopératives

Public concerné

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

Diplôme

Certificat de Spécialisation Tracteurs et Machines Agricoles
Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture.
Préparation au concours agro-équipement viticole de la corporation des vignerons de champagne.

Pré-requis

Aucun pré-requis.

Conditions d'inscription

- 1 an d'activité professionnelle en rapport direct avec le domaine viticole ;
- Ou un diplôme agricole ou autres diplômes non agricoles de niveau 3 minimum (CAP, BEP...)
- Ou 3 années d'activité professionnelle quel que soit le métier exercé.

Durée

Formation de 970 heures :

- 550 h en centre
- 420 h en entreprise

Dates

11/12/2023 au 15/07/2024

Effectif

10 personnes

Résultats

Examen : 67% (4/6)

Taux d'insertion : 60%

Niveau de satisfaction : 2,4/3

Tarifs

14 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les demandeurs d'emploi, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Lieu de formation

CFPPA

4 avenue Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY

Programme / Modalités pédagogiques

Le parcours se décompose en 3 Unités Capitalisables (UC) :

UC1	<ul style="list-style-type: none">• Initiation à l'utilisation du tracteur enjambeur• Les équipements : distributeurs, épandeurs, pulvérisateurs• Les équipements : matériels de travail du sol, le matériel frontal
UC2	<ul style="list-style-type: none">• Le constat d'une panne• La mécano-soudure• Les moteurs thermiques (2 et 4 temps essence et diesel)• L'entretien des moteurs thermiques• Les transmissions mécaniques et hydrostatiques• L'asservissement (hydraulique, électricité)
UC3	<ul style="list-style-type: none">• Participer au suivi et à la gestion de travaux mécanisés

Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation

Le CS TMA est obtenu après évaluation des compétences sur les 3 Unités Capitalisables (blocs de compétences).

Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle au service de la formation

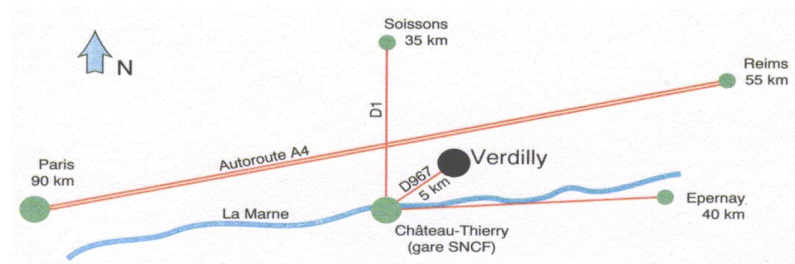
Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques.

Possibilité d'hébergement.

Pas de service de restauration mais mise à disposition d'une salle équipée avec réfrigérateur et micro-ondes.

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Transport en commun sur réservation



Accueil des personnes en situation de handicap ou en difficulté, adaptation possible, nous contacter.

